

**APPEL A CANDIDATURES  
RECRUTEMENT DES MEMBRES DU COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Appel à projets – projets innovants de soutien à la formation initiale et continue des ressources humaines en santé

**Intitulé du poste :**

Membre du Comité scientifique et technique de l'appel à projets « projets innovants de soutien à la formation initiale et continue des ressources humaines en santé »

---

**Mission**

En tant que membre du Comité scientifique et technique, la mission se portera sur la :

- Contribution à la formalisation du règlement de l'Appel à projets « projets innovants de soutien à la formation initiale et continue des ressources humaines en santé »
  - Evaluation des candidatures et propositions de l'Appel à projets « projets innovants de soutien à la formation initiale et continue des ressources humaines en santé »
- 

**Pays :**

France (possibilité de travail à distance hors de France)

---

**Nombre de jours / Durée de la mission :** La durée exacte (nombre de jours) de la prestation dépendra du nombre de propositions reçues et admissibles. Une contribution maximale a été fixée à 25 jours par membre.

**Date limite de candidature :**

10 août 2025 à 23:59

---

**Début prévisionnel :**

15 septembre 2025

---

**Description des projets/Objectif de la mission :**

Le projet d'**appui au renforcement des ressources humaines en santé (RHS)** dans l'espace francophone, financé par l'AFD et mis en œuvre par Expertise France, a pour ambition de contribuer à l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de santé par le renforcement des capacités des RHS dans les pays d'intervention ciblés.

Dans le cadre de sa **composante 2**, dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets innovants en RHS, Expertise France recrute des membres pour constituer son **Comité scientifique et technique**. Ce Comité – composé d'experts techniques individuels – sera en charge d'appuyer la formalisation de l'appel à projet (AAP) et la sélection des porteurs de projets bénéficiaires d'un appui technique et/ ou financier de la part d'Expertise France dans le cadre de ce projet. Sa composition et son fonctionnement seront encadrés au démarrage du projet à travers l'élaboration d'un Règlement Intérieur.

Les membres agiront en tant qu'assesseur dans le cadre de l'évaluation des projets, ils effectueront une analyse technique des demandes, de sorte que le comité d'évaluation d'Expertise France puisse

délibérer sur la base de leurs analyses. Les assesseurs travaillent sous la supervision du président du comité d'évaluation. Les assesseurs participent aux réunions du comité d'évaluation en tant qu'observateurs afin de présenter les résultats de leurs évaluations et répondre aux questions des membres du comité d'évaluation.

L'AAP se fera en procédure restreinte. Il est mené en deux temps permettant à tout candidat intéressé de faire connaître sa candidature et les grandes lignes de sa proposition d'action (note succincte). Expertise France présélectionne et consulte directement les candidats retenus sur liste restreinte pour la remise d'une proposition d'action complète.

Les **critères d'évaluation** des notes succinctes et des notes complètes divisés seront définis conjointement avec le Comité scientifique et technique. Il s'agira d'identifier des projets de formation des RHS qui soient innovants. Une nomenclature des projets innovants a été élaborée lors de la phase de développement du projet. Un extrait de cette note est disponible en Annexe 1.

Le Comité scientifique et technique sera composé de :

- Expert(s) RHS ayant une analyse sur l'évolution des métiers de la santé
- Expert(s) RHS ayant une analyse sur l'évolution des métiers de la santé publique
- Expert(s) spécialisé(s) dans la formation des professionnels de santé (ingénierie pédagogique)
- Expert(s) spécialisé(s) en recherche de l'éducation et de la formation (appliquée à la santé)
- Expert(s) en système de santé et pilotage des RHS
- Expert(s) en sciences sociales appliquées à la santé
- Expert(s) genre
- Expert(s) suivi-évaluation

Des membres institutionnels seront également présents dans le Comité scientifique et technique.

### **Profils recherchés :**

#### **Qualifications**

- Titulaire d'un diplôme de second cycle en lien avec l'expertise demandée.

#### **Expérience professionnelle générale communes aux évaluateurs-trices :**

- Excellente compréhension des problématiques de santé publique internationale, et notamment des enjeux liés aux ressources humaines en santé dans l'espace francophone ;
- Excellente compréhension des problématiques de santé publique internationale, des enjeux d'évolution des systèmes de santé et défis pour la réalisation des objectifs de développement durable ;
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes de santé dans les pays à ressources limitées, auprès de bénéficiaires institutionnels et/ou issus de la société civile ;
- Expérience de l'évaluation de propositions de projets de santé dans le cadre d'un appel à projets ;
- Excellentes qualités de communication et de travail en équipe ;
- Bon esprit d'analyse et de synthèse, rigueur dans la présentation des rapports ;
- Excellente maîtrise du français.

**Expérience professionnelle spécifique par type d'expertise :**

<p><b>Expert RHS ayant une analyse sur l'évolution des métiers de la santé</b></p>	<p>Connaissance du contexte (systèmes de santé, pratiques cliniques, parcours patients) Expérience en coordination ou pilotage de projets de formation en santé Connaissance des métiers, de l'évolution des compétences et compréhension de l'impact des pratiques professionnelles et des nouvelles technologies sur les métiers.</p>
<p><b>Expert RHS ayant une analyse sur l'évolution des métiers de la santé publique</b></p>	<p>Spécialiste des politiques de santé, gestion des RHS, promotion de la santé Compréhension des enjeux de santé publique au niveau internationale et des besoins de développement des compétences RHS Compétence sur les questions de santé durable, One Health, décarbonation des systèmes de santé Expérience en lien avec les recommandations du de l'OMS et maîtrise des stratégies OMS/AFD sur les RHS</p>
<p><b>Expert en systèmes de santé et pilotage des RHS</b></p>	<p>Expertise managériale, structuration territoriale, décloisonnement intersectoriel</p>
<p><b>Expert en sciences sociales appliquées à la santé</b></p>	<p>Compétences en anthropologie de la santé, sociologie des professions, innovation sociale</p>
<p><b>Expert genre</b></p>	<p>Solide compréhension des enjeux d'inégalités de genre dans les systèmes de santé Expérience dans l'intégration de l'approche genre dans des projets de santé</p>
<p><b>Expert en ingénierie pédagogique / numérique en santé</b></p>	<p>Expérience en e-learning, hybridation de formations, simulation, digitalisation des curricula Connaissance de l'ingénierie pédagogique appliquées au secteur de la santé, connaissance dans les nouveaux outils comme la simulation en santé, etc.</p>
<p><b>Expert en science de l'éducation et de la formation appliquée en santé</b></p>	<p>Connaissance en projet de recherche sur l'éducation et la formation appliquée à la santé</p>
<p><b>Expert suivi-évaluation</b></p>	<p>Maîtrise des dispositifs de suivi-évaluation dans des projets de coopération ou de recherche-action en santé</p>

## Processus de sélection des candidatures :

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualifications
- Expérience professionnelle générale
- Expérience professionnelle spécifique dans une ou plusieurs des thématiques citées ci-dessus

Les postulant-e-s présélectionné-e-s seront éventuellement convoqué-e-s à un entretien en visioconférence à partir du 11 août 2025.

La sélection des membres sera finalisée avant la fin du mois de septembre, pour un démarrage de la prestation à partir du 15 septembre avec la contribution à la formalisation de l'Appel à projets « projets innovants de soutien à la formation initiale et continue des ressources humaines en santé » à l'issue d'une réunion de cadrage en amont.

Les membres sélectionné-e-s devront s'assurer de leur disponibilité pendant la phase de formalisation de l'AAP, la phase d'évaluation des notes succinctes et la phase d'évaluation des notes complètes.

Expertise France se réserve la possibilité de recourir aux prestations similaires prévue par les dispositions de l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

## Modalités et calendrier de la prestation :

Période	Activités principales	Implication du Comité Scientifique et Technique
<b>Septembre 2025</b>	Cadrage du Comité scientifique et technique (CST)	Réunions de cadrage
<b>Septembre 2025</b>	Sélection des membres du CST	Processus de recrutement
<b>Septembre - novembre 2025</b>	Définition des critères de sélection de l'AAP et formalisation du dossier d'AAP	Élaboration participative des outils d'analyse, relecture et validation
<b>Décembre 2025</b>	Publication et diffusion de l'AAP Phase 1 (note succincte)	Veille et soutien à la diffusion
<b>Février - mars 2026</b>	Analyse et évaluation des notes succinctes	Rapport d'analyse et d'évaluation des candidatures
<b>Mars 2026</b>	Pré-sélection des projets	Délibération, classement, recommandations
<b>Mars 2026</b>	Invitation aux candidats à soumettre une proposition complète (Phase 2)	
<b>Mars - Avril 2026</b>	Analyse et évaluation des propositions complètes	Rapport d'analyse et d'évaluation des propositions
<b>Mai 2026</b>	Sélection finale des projets	Délibération, classement, recommandations
<b>Juin 2026</b>	Contractualisation avec les porteurs de projet	
<b>À partir de Juin 2026</b>	Lancement, mise en œuvre et suivi des projets	Participation ponctuelle au suivi / évaluation

**Note aux candidats : Toutes les dates indiquées ici sont des dates provisoires et dépendront en définitive du calendrier de l'appel à projets.**

**Phase 1 – Formulation de l'AAP et évaluation des notes succinctes**

La prestation débutera par une réunion de cadrage avec Expertise France (la date sera annoncée à l'issue du processus de recrutement).

Lors de la phase 1, le CST participera à la formalisation du dossier d'AAP et à l'évaluation des notes succinctes à l'aide d'une grille d'évaluation élaborée par Expertise France en collaboration avec le CST. L'étude de l'admissibilité des candidatures sera réalisée en amont par Expertise France.

La durée exacte (nombre de jours) de la prestation dépendra du nombre de notes succinctes reçues et admissibles/éligibles.

Les membres du CST devront envoyer leur rapport d'analyse d'évaluation ainsi que la grille d'évaluation remplie pour chacune des notes succinctes au comité d'évaluation d'Expertise France. L'équipe d'Expertise France réalisera une relecture des grilles d'évaluation et pourra revenir vers le CST pour plus d'informations si besoin. Les membres du Comité scientifique et technique sont désignés par le Président du comité en tant qu'assesseurs externes sans voix délibérative.

**Phase 2 – Evaluation des propositions complètes**

Lors de la phase 2, l'évaluation des propositions de projet complet sera effectuée grâce à la grille d'évaluation élaborée par Expertise France en collaboration avec le CST.

L'évaluation des propositions de projets complets démarrera en mars jusqu'à avril 2026. La durée exacte (nombre de jours) de la prestation dépendra du nombre de projets à évaluer.

Les membres du CST devront envoyer leur rapport d'analyse d'évaluation ainsi que la grille d'évaluation remplie pour chacune des propositions de projet au comité d'évaluation d'Expertise France. L'équipe d'Expertise France réalisera une relecture des grilles d'évaluation et pourra revenir vers le CST pour plus d'informations si besoin.

**Confidentialité et non-conflit d'intérêts :**

Lors de leur candidature, les postulant-e-s doivent signer une déclaration d'intérêts.

Aucune personne participant à la rédaction d'une proposition ou étant pressentie dans l'équipe d'un projet soumis pour financement via l'appel à projets ne pourra postuler.

Les membres seront tenu-e-s de signer une déclaration d'intérêts et de confidentialité, stipulant notamment qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts au moment de leur désignation et qu'ils-elles s'engagent à informer Expertise France si un tel conflit d'intérêts survenait durant l'accomplissement de leurs tâches.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts déclaré ou d'une fausse déclaration, le/la membre concerné-e sera exclu-e du processus d'évaluation. En cas de doute sur la transparence ou l'impartialité d'une décision, la décision d'exclusion se basera sur une évaluation de la réalité du conflit d'intérêts.

### Annexe 1 : Extrait Nomenclature projets innovants RHS

Le périmètre d'action d'un projet dit « innovant » en RHS peut se synthétiser en 4 typologies d'intervention :

Cible	Thématique		Initiatives
<b>RHS Priorité Groupe 1</b>	Formation	Initiale (Diplômante et non diplômante)	Nouveaux dispositifs de formation (skill-mix, pratique avancée, décloisonnement) Augmentations des quotas de formations Amélioration de la qualité de formation Déploiement/ délocalisation de centre de formation Standardisation régionalisée ou territorialisée des formations des groupes professionnels prioritaires du groupe 1
		Professionnelle continue	Module d'acquisition de compétences cliniques et techniques Formations de renforcement de connaissances (genre, santé, environnement, inégalité de santé, etc.)
		Numérique (initiale et continue)	Utilisation de nouvelles modalités d'enseignement (simulation, plateforme d'enseignement numérique à distance...) Plateforme de mutualisation des supports d'enseignement et pédagogiques
<b>RHS Groupe 1 &amp; 2</b>	Systémique		Création de nouvelles filières de coopération intersectorielle (ville-hôpital) Et interprofessionnelle (parcours insuffisant cardiaque, diabète, mère-enfant, etc.) Création de nouvelles modalités managériales des RHS (Gp1) et de gestion (logistique de santé, beds management, etc.) Augmentation des quotas et/ou de la qualité des formateurs de RHS du groupe 1 Amélioration de la qualité non technique des soins (administratif, certification hygiène, qualité, genre & climat, etc.) Renforcement des organes des gouvernances RHS (leadership institutionnel, plan stratégique pluriannuel, modalités de gestion, etc.) Dispositifs de prévention, de promotion et d'éducation à la santé
<b>RHS Priorité Groupe 1</b>	Professionnelle		Mobilités professionnelles interrégionalisées (répartition démographique) Fidélisation des professionnels de santé en zones rurales ou reculées Amélioration des conditions de travail des professionnels soignants (logement, infrastructure, équipement)
<b>RHS Groupe 1,2,3</b>	Recherche	Exploratoire	Données statistiques, recensement de la démographie RHS Étude d'impact des dispositifs de renforcement RHS Évaluation intersectorielle des besoins en formation RHS Données épidémiologiques pour l'adaptation de la réponse de l'offre de soins Études d'impact des dispositifs de promotion et d'éducation à la santé
		Action (RA)	Dispositifs pilotes d'implantation de nouvelles pratiques cliniques et techniques issues des pratiques avancées. « Living-labs » : de nouvelles modalités de prise en charge (filières, parcours, etc.) Étude d'impact des nouvelles modalités de formation RHS...

## Classification des métiers de la santé (RHS) par l'OMS

<b>Groupe 1</b>	Les professionnels de la santé	<p>Les professionnels de la santé étudient, conseillent ou fournissent des services de santé préventifs, curatifs, de réadaptation et de promotion sur la base d'un vaste ensemble de connaissances théoriques et factuelles en matière de santé.</p> <p>Diagnostic et traitement des maladies et autres problèmes de santé. Ils peuvent mener des recherches sur les troubles et maladies humains et les moyens de les traiter, et superviser d'autres travailleurs.</p> <p>Les connaissances et compétences requises sont généralement acquises à la suite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur dans un domaine lié à la santé pendant une période de 3 à 6 ans menant à l'obtention d'un premier diplôme ou un diplôme supérieur.</p>
<b>Groupe 2</b>	Les professionnels associés à la santé	<p>Les professionnels associés à la santé effectuent des tâches techniques et pratiques pour soutenir le diagnostic et le traitement des maladies, des blessures et des déficiences, et pour soutenir la mise en œuvre de plans de soins de santé, de traitement et d'orientation généralement établis par des professionnels médicaux, infirmiers et autres professionnels de la santé.</p> <p>Des qualifications formelles appropriées sont souvent une exigence essentielle pour l'accès à ces professions ; dans certains cas, une expérience professionnelle pertinente et une formation prolongée sur le terrain peuvent remplacer l'éducation formelle.</p>
<b>Groupe 3</b>	Le personnel de soins à la personne dans les services de santé	<p>Les préposés aux soins personnels fournissent des services de soins personnels directs dans des établissements de soins de santé et en milieu résidentiel, aident aux procédures de soins de santé et exécutent diverses autres tâches simples.</p> <p>Ces professions exigent généralement des compétences relativement avancées en lecture, écriture et calcul, un niveau élevé de dextérité manuelle et de bonnes compétences en communication interpersonnelle.</p>
<b>Groupe 4</b>	Le personnel de gestion et de soutien de la santé	<p>Le personnel de gestion et de soutien de la santé comprend un large éventail d'autres types de personnel des systèmes de santé, tels que les gestionnaires des services de santé, les économistes de la santé, les responsables des politiques de santé. (Avocats, ingénieurs biomédicaux, psychologues cliniciens, travailleurs sociaux, secrétaires médicales, ambulancier, personnel d'entretien des bâtiments et autres personnels de direction, professionnel, technique, administratif et de support).</p>
<b>Groupe 5</b>	Les autres prestataires de services de santé non classés ailleurs	<p>Nous pouvons inclure dans ce groupe tous les métiers relatifs à la formation des RHS et RHSP et autres métiers associés aux systèmes de santé connexes.</p>